

## Compte Rendu du Conseil Communautaire du 2 avril 2010 à 20H00

**Etaient présents** : Malou Robert, Lassalle André, Bussiron Yves, Bordes Alexandre, Larrodé Pascal, Dallemane Michel, Duboué Patrice, Pecastaings Philippe, Carrère Jean, Lapouble Frédéric, Bourdales Jean Michel, Pouey Nicole, Lauduique Sylvie, Dulin Geneviève, Lamote Jean Baptiste, Béhotéguy Maïder, Diribarne Jean Paul, Pouyanné Jean Noël, Lescastereyres Delphine, Cohéré Lucien, Pascouau Philippe.

**Assistaient également** : Margueritte Florence, Administration de la Communauté de Communes.

### **Ordre du jour** :

- Comptes administratifs et Comptes de gestion 2009
- Budgets primitifs 2010
- Fiscalité 2010
- Questions diverses

---

### **1 – Comptes Administratifs 2009**

#### **a – Budget Ordures Ménagères**

	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Résultat reporté	3 405,79	- 47155,34
Recettes	336 003,45	43 000,00
Dépenses	325 051,44	21 615,70
Résultat de l'exercice	14 357,80	25 771,04

Le Président ne participe pas au vote, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

#### **b – Budget Général**

	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Résultat reporté	370 993,31	- 155 939,45
Recettes	1 441 241,19	581 189,72
Dépenses	1 325 700,46	596 525,13
Résultat de l'exercice	486 534,04	- 171 274,86

Le Président ne participe pas au vote, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

## **2 – Affectation des résultats de fonctionnement**

<b>Comptes Administratifs</b>	<b>Montant</b>	<b>Affectation</b>	
		<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Budget Ordures Ménagères	14 357,80	0,00	14 357,80
Budget Général	486 534,04	0,00	486 477,00

Le budget général présente un report à nouveau créditeur de 57,04 €.

Approbation du Conseil Communautaire à l'unanimité.

## **3 – Approbations des comptes de gestion dressés par le trésorier**

Les comptes de gestion sont dressés par le percepteur, ils détaillent l'ensemble des opérations comptables de l'année 2009. Ils seront présentés pour contrôle à la Chambre Régionale des Comptes. Ils sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

## **4 – Budget Ordures Ménagères et Budget Général 2010**

<b>Budgets 2010</b>	<b>Section</b>	<b>Recette/Dépense</b>	<b>Vote</b>
Budget Ordures Ménagères	Fonctionnement	398 427,00	Accord à l'unanimité pour les 2 sections
	Investissement	201 371,04	
Budget Général	Fonctionnement	1 383 507,00	Accord à l'unanimité pour les 2 sections
	Investissement	1 168 472,50	

### **a – Budget Ordures Ménagères**

En section de fonctionnement, on note en dépenses une forte augmentation des prix des contrats de prestations de service relatifs à la collecte des points d'apport volontaire (verre, emballages mélangés, journaux et magazines) mais surtout à la prestation du Syndicat Mixte BIL TA GARBI qui inclue à compter de 2010 l'entrée de la commune de Bardos. Jusqu'à présent, la commune payait directement BIL TA GARBI pour le traitement des déchets de sa commune.

En recettes, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) passe à 11 % en 2010. L'exonération de cette taxe est reconduite pour le Lac de Sames, elle est toujours remplacée par la Redevance dont le produit prévisionnel est celui qui était attendu avant l'instauration de la TEOM et qui suit l'augmentation prévue pour celle-ci, le produit attendu est donc de soit 7 579 € pour 2010.

En section d'investissement, on note le report de l'inscription budgétaire globale du programme de réhabilitation des décharges sauvages pour les communes de Guiche, Bardos, Bidache et Came (145 000 €) puisqu'aucune dépense n'a été réalisée en 2009. Celui-ci sera financé par des subventions de l'ADEME (30 %, 31 000 €) et du Conseil Général (35%, 36 000 €). Une inscription de 8 000 € est prévue pour le remplacement de containers ordures ménagères ou de tri sélectif.

## **b – Budget Général**

En section de fonctionnement, on note une augmentation du compte 611, Contrats de prestations de services qui concerne notamment le contrat signé avec la société Scolarest pour la restauration scolaire. Il est à noter que le poste vacant suite au départ à la retraite d'un agent communautaire sera pourvu par un agent recruté par la société Scolarest. Cette dernière nous facturera les frais fixes dans les prix du repas. D'autre part, l'année scolaire 2009/2010 est aussi marquée par une augmentation du nombre de repas.

Les contributions aux organismes de regroupement sont réparties comme suit :

- \*Centre de Gestion : 1 027 €
- \*Syndicat Nive Adour Ursuya : 7 000 €
- \*Conseil des élus du Pays Basque : 731 €
- \*Laguntxa Etxerat – Relais Assistantes Maternelles (RAM) : 6 875 €
- \*Mission Locale Avenir Jeunes : 1 500 €
- \*SCOT : 4 000 €

Les subventions accordées par la Communauté de Communes sont les suivantes :

- \*Amicale des Sapeurs Pompiers : 100 €
- \*Association des Parents d'élèves du Collège de Bidache: 500 €
- \*Bidache Sport Athlétisme : 700 €
- \*Bidache Sport Football : 700 €
- \*Bidache Sport Judo : 500 €
- \*Comice Agricole Cantonal : 100 €
- \*Ecole de Musique du Pays de Bidache : 25 000 €
- \*Office du Tourisme Cantonal : 20 000 €
- \*Union Sportive de Bardos Rugby : 1 200 €
- \*AASAD : 6 000 €
- \*Bénéficiaire de l'OPAH : 1 200 €

En section d'investissement, les projets suivants sont budgétisés, pour un total de 804 787,50€ :

- \*Château de Bidache, 2<sup>ème</sup> campagne de travaux pour permettre l'accès du site au public, 191 046,93 € (reports de crédits), la Communauté de Communes sera maître d'ouvrage du projet.
- \*Château de Guiche, 2<sup>ème</sup> campagne de travaux pour sécuriser le mur donnant sur les jardins privés, 60 000 € (reports de crédits), la Communauté de Communes sera maître d'ouvrage du projet.
- \*Zone Artisanale de Came, fin de l'aménagement des terrains à échanger avec l'Armée, 9 452,46 € en reports de crédits et 41 000 € de nouveaux crédits.
- \*Zone Artisanale de Came, aménagement de la nouvelle zone, 323 288,11 € nouveaux crédits.
- \*Salle Multi Services de Bidache : 180 000 € de nouveaux crédits correspondants au montant versé par l'assurance dommage ouvrage pour l'indemnisation de ces travaux réparatoires.

Aucun emprunt n'est prévu en recettes, les opérations précédentes se finançant par le biais des subventions, des excédents de fonctionnement antérieurs et du FCTVA.

### c – Taux d'imposition des taxes directes locales

Taxe	Taux 2009	Taux 2010	Bases 2010	Produit 2009
Taxe d'habitation	0,510	1,02	4 435 000	45 237
Taxe foncière bâtie	0,510	1,02	3 938 000	40 168
Taxe foncière non bâtie	2,370	4,74	378 400	17 936
Taux Relais Hors Zone		1,26		38 514
Taux Relais de Zone		10,15		298 622
<b>TOTAL</b>				<b>440 477 €</b>

Produit total attendu en 2010 : 440 477 €

Approbation du Conseil Communautaire à l'unanimité.

### 5) Questions diverses

Monsieur le Président explique au Conseil que comme cela a déjà été évoqué lors du Conseil Communautaire du 22 février 2010, et malgré la disparition du Syndicat Mixte Nive Adour Ursuya qui l'a initié, il est proposé de maintenir la structure PAT entre les Communautés de Communes des Pays de Bidache et d'Hasparren, les communes d'Urt et de La Bastide Clairence. Le budget général présenté ce jour inclus les dépenses relatives au maintien de cette organisation pour l'année 2010 pour la Communauté de Communes, soit 3 470 € (0,97 €/habitant). C'est la Communauté de Communes du Pays de Bidache qui crée le poste à ½ temps du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2010. Un bilan est demandé par l'assemblée en fin d'année pour pouvoir décider de la poursuite ou non du projet. Des conventions de financement seront élaborées avec les collectivités partenaires afin qu'elles participent aux dépenses du Pays d'Accueil Touristique, la Communauté de Communes faisant les avances de trésorerie.

D'autre part, Monsieur le Président précise que le budget 2010 prévoit aussi la mise à disposition d'un agent de développement à 1/3 temps par la Communauté de Communes du Pays d'Hasparren à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010 et pour une durée de 3 ans. La Communauté de Communes participera aux frais de mise à disposition en remboursant la Communauté de Communes du Pays d'Hasparren qui préfinancera la totalité du poste de cet agent. Une convention (ci jointe) précisera les modalités de cette participation

La séance est levée à 22H30.